

VILLE DE MÉTABETCHOUAN-LAC-À-LA-CROIX

PAVAGE DE LA RUE MATHIEU

La Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix, demande des soumissions pour les travaux d'asphaltage en une couche unique de la rue Mathieu.

D'une façon générale, mais sans s'y limiter, les travaux consistent à :

- Déblai et rechargement granulaire en pierre MG-20;
- Couche unique de pavage de 60 mm en ESG-14, bitume de type PG-58H-34;
- La remise en état des lieux;
- Tous autres travaux connexes.

Les soumissions devront être accompagnées, soit d'un cautionnement de soumission, soit d'un chèque visé établi à 10% du montant des travaux, valide pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date d'ouverture des soumissions, fait à l'ordre de la ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix.

Les documents contractuels peuvent être obtenus, à compter du **mercredi 17 mai 2023**, via le système électronique d'appels d'offres (SÉAO).

Les soumissions devront être présentées sous enveloppe scellée, sur laquelle devra apparaître la mention suivante :

« Pavage de la rue Mathieu »

et reçues avant le **lundi 5 juin 2023, à 10 h 1**, heure locale en vigueur, au bureau de :

**Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix
87 rue Saint-André, Métabetchouan-Lac-à-la-Croix,
(Québec) G8G 1A1**

À l'attention de : M. Mario Bouchard, directeur général adjoint et greffier

L'ouverture des soumissions se fera le même jour à 10 :00 heure.

L'entrepreneur disposera de **dix (10) jours ouvrables consécutifs** pour l'exécution l'entièreté des travaux et doit avoir fini au plus tard le **29 juin 2023**.

Tout soumissionnaire intéressé pourra visiter les lieux des travaux pendant les heures normales de bureau de la Municipalité. Il est de sa responsabilité d'examiner attentivement les lieux, documents et conditions relatifs aux travaux avant de déposer sa soumission.

Seules seront considérées les soumissions préparées par les entreprises ayant demandé les plans, devis et documents d'appel d'offres, accompagnées des documents exigés et qui détiennent une licence d'entrepreneurs appropriée, délivrée par la Régie du bâtiment du Québec ou de tout organisme équivalente d'une province ou d'un territoire visé par un accord de libération des marchés publics conclu avec le Québec.

Les soumissionnaires sont responsables du choix des sous-traitants, tant pour leur solvabilité que pour le contenu de leur soumission, et doivent les informer des conditions qu'ils entendent leur imposer et s'assurer qu'ils détiennent les permis et licences requis.

La Municipalité de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et décline toute responsabilité à l'égard des soumissionnaires. La Municipalité se réserve le droit de ne retenir aucune soumission notamment si le prix proposé de la soumission la plus basse conforme accuse un écart important avec celui prévu dans l'estimation établie par la Municipalité ou est supérieur aux taux du marché.

Donné à Métabetchouan-Lac-à-la-Croix
Ce 17^e jour de mai 2023


M. Mario Bouchard, directeur général adjoint et greffier